



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 15/03/19



## Grand Débat National : la FNAIM soumet 20 mesures pour le logement

Dans le cadre de sa contribution au Grand Débat National, la FNAIM, 1<sup>ère</sup> organisation des professionnels de l'immobilier en France et en Europe a proposé 20 solutions sur la fiscalité, les dépenses publiques et la transition écologique, permettant de mieux répondre aux problématiques actuelles du logement en France. Les objectifs sont multiples. D'abord, rétablir la place du logement au sein du Grand Débat National, mais aussi de soumettre des mesures concrètes afin de rééquilibrer le marché du logement dans tous ses aspects.



### Réduire les inégalités

La FNAIM s'est d'abord attaquée à la Politique générale du logement en proposant 7 mesures ayant pour but de gommer les déséquilibres entre les zones tendues et le reste du territoire. Il est aussi question de favoriser la redistribution intergénérationnelle ou encore créer un secteur privé intermédiaire situé à mi-chemin entre le social et le privé classique, afin d'élargir les solutions de logement. Un rééquilibrage des prix est également envisagé via un meilleur encadrement des ventes de logements aux bailleurs sociaux.

### Rétablir la confiance dans les rapports locatifs

Les rapports entre bailleurs et locataires ont eux aussi fait l'objet d'une attention particulière via 4 propositions visant à rétablir la confiance entre ces deux entités interdépendantes, notamment en favorisant la traçabilité des relations via la création d'un « passeport confiance ». Éviter la diminution de l'offre en zone tendue serait aussi possible en allongeant la durée de certains préavis aujourd'hui trop courts.

### Rééquilibrer la fiscalité immobilière

Indispensable pour équilibrer le financement des collectivités locales, la fiscalité immobilière a fait l'objet de 5 mesures allant de la suppression d'exonération de taxe foncière du secteur des logements sociaux, à la simplification de l'impôt sur les plus-values immobilières, en passant par le rétablissement de l'équilibre du marché du foncier agricole en limitant les possibilités d'abus engendrés par les avantages fiscaux des SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural).

### Faciliter la transition énergétique

Enfin, afin d'inciter et faciliter la transition énergétique du logement, la FNAIM a soumis 4 propositions lors du Grand Débat National. Par exemple, la création d'un fonds « urgence copropriété » facilitant l'action des syndicats professionnels, assortie d'un « livret épargne transition énergétique » que l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pourra abonder au même titre que les fonds de travaux, dès lors que ces fonds financeront une opération de rénovation énergétique. Ces éléments offriront aux copropriétés des moyens mesurables pour débloquer les fonds nécessaires à l'amélioration des performances énergétiques.

Selon Jean-Marc Torrollion, Président de la FNAIM, « Il était inquiétant de voir que le logement risquait d'être relégué au second plan du Grand Débat. Il fallait montrer qu'aujourd'hui le secteur n'est pas reconnu à sa juste place alors qu'il offre de nombreux outils capables de répondre aux grandes problématiques à l'origine de cette concertation. Il était également important de rassurer en montrant que de nombreuses possibilités existent lorsque le secteur du logement est écouté et pris au sérieux ».



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Rémi Demolière

[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02

Télécharger les 20 propositions détaillées

ON EN PARLE ?

Pour continuer sur le sujet



Entamons une discussion !



@jmtorrollion @FNAIM



Sujets connexes :



Les transactions toujours au plus haut, mais attention à la perte de confiance des ménages



Quand la SAFER s'affaire à ses petites affaires



La FNAIM s'engage et propose deux mesures pour soutenir la rénovation énergétique

#### À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Rémi Demolière

[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com) - 01 41 05 02 02